Autorisation de droit à l’image  
(diffusion)

Je soussigné… (nom/prénom de la personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s’il s’agit d’un mineur) demeurant… (adresse)

autorise gracieusement           pour moi-même

                                                pour le mineur :… (nom/prénom du mineur)

**Pour l’année 2022**

Pour l’événement suivant : Fête de la Radio 2022 qui se tiendra le 2 et 3 juin l’association pour la Fête de la Radio à utiliser les prises de vue photographiques, vidéos ou captations numériques librement.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image, j’autorise l’association pour la Fête de la Radio à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques envoyées à l’association.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l’association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d’enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d’utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n’est lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)